

Projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo au lieu-dit «Chiesaccia » à Serra-di-Fiumorbo (20243)

Compte rendu du Comité de projet du 09/01/2025

ETAIENT PRESENTS

| NOM - Prénom | Entité |
|--------------------------|-----------------------------|
| M. GIUDICELLI Jean-Lou | Mairie de Ventiseri |
| M. GALINIER Michel | Mairie de Chisa |
| M. CICCOLINI Jean-Joseph | Mairie de Cozzano |
| M. MARINGONI Alexandre | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| Mme SERRET CARLOTTI | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| Mme GIOVANNI Muriel | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| M. PROFIZI Jean-Noël | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| Mme GIORGI Alexia | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| M. OTTOMANI Ange | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| M. LORENZANI Laurent | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| M. TEUMA Gilles | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| M. MARTELLI Antoine | Mairie de Serra-di-Fiumorbo |
| M. DESIDERI Ange | DDT 2B |
| Mme BARBAUX Marie | DDT 2B |
| Mme POGGI Isabelle | DDT 2B |
| M. TRONEL Mathias | EDF Renouvelables |
| M. RUFFINI Nicolas | EDF Renouvelables |
| M. LORANG Nathan | EDF Renouvelables |
| M. LAMANDE Loïck | EDF Renouvelables |

L'ensemble des membres listés à l'article R.211-7 du code de l'énergie, ont été conviés par courriers avec accusés de réception en date du 15/11/2024, 18/11/2024 et 19/11/2024.

OBJECTIFS DU COMITE DE PROJET

Dans le cadre du développement du projet de centrale agrivoltaïque couplé à du maraichage sur le foncier de la commune de Serra-di-Fiumorbo et conformément au décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet s'est réuni le 09/01/2025, de 18h à 20h à la salle des fêtes de Serra-di-Fium'Orbu (Acqua Acitosa). Il s'insère dans la démarche de concertation mise en place par EDF Renouvelables autour du projet et constitue un organe de concertation préalable avec les parties prenantes. Le comité de projet s'est réuni afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire.

CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Le Maire de Serra-di-Fiumorbo a introduit le comité de projet avec EDF Renouvelables pour présenter le projet et l'historique de celui-ci. EDF Renouvelables a diffusé par la suite une présentation aux membres du comité de projet.

EDF Renouvelables a présenté le projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo, . Le projet, porté par EDF Renouvelables, vise à installer une puissance d'environ 5 MWc pour soutenir l'agriculture locale et répondre à des objectifs énergétiques ambitieux, notamment la neutralité carbone d'ici 2050 et l'augmentation de la part des EnR dans la consommation finale d'électricité.

La commune de Serra Di Fium'Orbu est propriétaire de la parcelle et lancera un AMI pour choisir les exploitants agricoles, selon un cahier des charges défini. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet alimentaire territorial et vise à produire des produits agricoles locaux dans le but d'alimenter les circuits d'alimentation collective (ex : EHPAD, base militaire, cité scolaire,...).

Des études et un dialogue territorial sont en cours depuis 2021. Le projet prévoit la création d'une activité agricole durable pour les agriculteurs et contribue aux objectifs locaux de développement des EnR. Au-delà de la création d'une activité agricole, ce projet générera des retombées fiscales et locatives pour la commune, ainsi que des retombées économiques pour le ou les exploitant(s) de la parcelle. Des mesures d'accompagnement avec le territoire sont également envisagés, incluant du financement participatif et des actions de sensibilisation sur les EnR.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est disponible en annexe de ce compte-rendu. Durant le comité de projet, le contexte territorial, le projet et ses impacts ont été présentés aux personnes présentes. Un temps d'échange était prévu en fin de présentation afin de permettre aux membres du comité de poser leurs questions et d'émettre leurs remarques.

REMARQUES ET QUESTIONS FORMULEES PAR LES PARTIES PRENANTES

| Thème | Remarque/question | Réponses apportées |
|--------------|--|---|
| Raccordement | Quand vous disiez que vous allez vous | Réponse d'EDF Renouvelables : La ligne |
| | raccorder éventuellement sur de la | moyenne tension qui passe à proximité du |
| | moyenne tension (HTA), je ne | site va jusqu'au poste source électrique de |
| | comprends pas trop comment on se | « Travo ». Si la ligne HTA n'est pas saturée |
| | raccorde avec cette puissance de | et a la capacité d'accueillir la puissance |
| | centrale agrivoltaïque sur ce type de | totale de la centrale, alors nous créerons |
| | ligne ? | une petite antenne pour pouvoir nous |
| | | repiquer sur ce câble. En général sur un |
| | | projet de 5MWc, il y a de fortes |
| | | probabilités de pouvoir se raccorder sur |
| | | une ligne moyenne tension. Dans le cas contraire, une tranchée sur 10km serait |
| | | réalisé pour le raccordement. Dans tous |
| | | les cas, le choix du raccordement est |
| | | réalisé et proposé par EDF SEI. |
| | | Il faut noter aujourd'hui que le réseau en |
| | | Corse est saturé sur la la plaine orientale,y |
| | | Il y a aujourd'hui des objectifs de |
| | | développement des énergies |
| | | renouvelables, et le réseau doit s'adapter |
| | | à ces objectifs. Le réseau va donc évoluer |
| | | avec des projets qui émergeront. |
| Type de | Est-ce-que les panneaux vont bouger? | Réponse d'EDF Renouvelables : Les |
| centrale | | panneaux seront fixes et ils feront un effet |
| | | ombre et lumière vis-à-vis du |
| | | positionnement du soleil. Nous avons décidé de ne pas faire une installation en |
| | | système tracker, d'abord par le choix du |
| | | type de culture, mais aussi vis-à-vis du |
| | | système de rachat de l'électricité en |
| | | Corse. En effet, celui-ci passe |
| | | obligatoirement par une candidature à un |
| | | appel d'offres de la CRE (Commission de |
| | | l'Energie). Il est à noter qu'un système |
| | | tracker coûte beaucoup plus cher qu'une |
| | | centrale avec des panneaux fixes, ce qui |
| | | risque de ne pas être compétitif et donc de |
| | | ne pas être lauréat en comparaison à |
| | | d'autres projets photovoltaïques sur le territoire de Corse. |
| Retombées | Est-ce-que les retombées économiques | Réponse d'EDF Renouvelables : Elles sont |
| économiques | que vous avez annoncé sont garanties | déjà garanties à l'instant « T ». En effet, |
| conomiques | sur la totalité de la vie de la centrale ? | nous nous sommes basés sur le taux |
| | De plus, est-ce-que ces retombées | d'imposition 2024. Les retombées |
| | économiques sont liées au chiffre | économiques changeront si les taux des |
| | economiques sont liées au chiffre | economiques changeront si les taux des |

d'affaires de la centrale, car au bout de impôts changent pendant la durée de vie 20 ans les panneaux vont commencer à de la centrale agrivoltaïque. perdre en puissance? Les retombées pour la commune ne sont pas liées au chiffre d'affaire de la centrale agrivoltaïque. La commune percevra les taxes et les loyers (indexés au coût de la vie) à l'hectare par an chaque année, sur la durée de vie de la centrale. Des indemnités seront aussi versées aux exploitants agricoles de la parcelle où se trouve la centrale agrivoltaïque. Type de A quelle hauteur seront placés les Réponse d'EDF Renouvelables: centrale panneaux? Pouvez-vous nous donner Aujourd'hui le design de la centrale la dimension du panneau envisagé agrivoltaïque n'est pas finalisé, mais nous visons une hauteur au plus bas des pour cette centrale. panneaux de 1,50m et hauteur au plus haut des panneaux de 3,5m. Concernant la dimension des panneaux, EDF Renouvelables s'est basée pour ce projet sur des panneaux de 1m (hauteur) x 2,3m (longueur).

CONSEQUENCES ET DECISIONS TIREES DES OBSERVATIONS PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le comité de projet a permis d'informer et d'échanger sur la faisabilité du projet et ses conditions d'intégration sur le territoire. Il a permis aussi de bien faire comprendre le lien entre agriculture et énergie renouvelable aux différents acteurs présents à cette réunion.

Les contributions des participants ont consisté en des questions essentiellement sur les aspects techniques du projet : raccordement, type de centrale, et retombées économiques.

Au regard de ces éléments, EDF Renouvelables envisage de finaliser le projet sur la base des éléments présentés et de déposer les demandes d'autorisation administratives auprès de la Préfecture courant de l'année 2025.

EDF Renouvelables s'engage par ailleurs à poursuivre la démarche d'information, d'écoute et de dialogue avec les acteurs locaux pendant les prochaines phases du projet. EDF Renouvelables poursuivra notamment les réflexions et les échanges sur les aspects agricoles du projet et le choix du ou des exploitants.

ANNEXE N°1: FEUILLE D'ÉMARGEMENT





Feuille d'émargement

| Intitulé de la réunion : Comité de projet organisé dans le cadre du projet agrivoltaïque de Serra-di- Fiumorbo | | |
|---|---|--|
| Lieu de la réunion : Salle des fêtes de Serra-di- Fium'Orbu (Acqua Acitosa) | Date de la réunion : Jeudi 9 janvier 2025 à 18h | |

Les informations recueillies dans ce formulaire seront utilisées par EDF Renouvelables France uniquement dans le cadre du projet de centrale agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo. Ces informations ne seront pas enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront conservées pendant la durée de conception du projet à compter de ce jour, puis seront détruites.

| Nom et Prénom | Fonction | Coordonnées | Signature |
|------------------------|---|----------------|-----------|
| BirdicElli JEAN LOU | VENTISERI Conseil municipal | | a selle |
| MARINGONI Alexandre | SERRA Conseil municipal | · | |
| CARLOTTI SERRET | Secretaire | 0495567109 | alob) |
| Muriel grovanni | Corseil municipal Sena | | |
| LORANC | Charge d'Affaires Environnement EDF-Renouvelables | 06.04.01.33,41 | Mulan |
| LAMAN DE Wick | Infinieur agrenome EDF Penonvolathes | | |
| TRONEL Mathias | Directeurs de Projets EDF Renouvelables | 0646461896 | 8 |





| Non prenon | fonction | talephono | Signature |
|---------------------|--------------------------------|----------------|--------------|
| Ciccolini | Jea- Jacque | Maro Elettor | 120/ |
| Ciccolin | J. Joegn Train corjano | D6-860869 | C682 76 0365 |
| Proficisa | Maire sena | 0603376850 | 100 |
| Giorgi Alexia | Couse liete Muicipole Serra | 0616096286 | Dord |
| ottomani of-Ange | Consultere Numici jalesera | 0625290090 | Aluqu |
| LAURENT LAURENT | ADJOINT SEARA OF FILMORBU | 067263 1077 | 7 j |
| TEURA | Conseils uminicipal seva | 06-06-66-29-49 | Jan |
| GALIMEN Vi and | Jain de CHISA | 66 76 33 36 58 | Han |
| Rouball: Antone | c 97 Serra | | 5 |
| DESIPERI Ano | CM ADS | 0420067034 | d |
| BARBAUX Marie | PPT adjoints Chef VADS | 02.70.0671.06 | - Daniel |





| Possi Isabell | DOT/SAF. Obelle du tenses | 06.67.57-06.72 | Sphi |
|---------------|------------------------------|----------------|------|
| | | | |

ANNEXE N°2: ORDRE DU JOUR ET SUPPORT DE PRÉSENTATION DU COMITÉ DE PROJET





Démonstrateur AgroLandes - GLHD

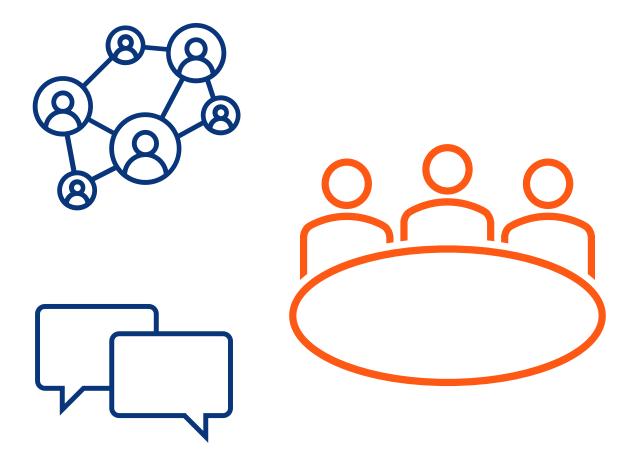
Projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo 09/01/2025

Comité de projet

Directeur de projet EDF Renouvelables : **Mathias TRONEL**

Propriétaire du terrain: Commune de Serra-di-Fiumorbo

Présentons-nous





Ordre du jour

Partie 1 : Eléments introductifs

- 1. Pourquoi un comité de projet ?
- 2. Le projet en bref
- 3. Présentation des personnes présentes

Partie 2 : Quels sont les objectifs du projet ?

- 1. Répondre à des enjeux agricoles
- 2. Respecter les contraintes de faisabilité
- 3. Répondre à des enjeux énergétiques

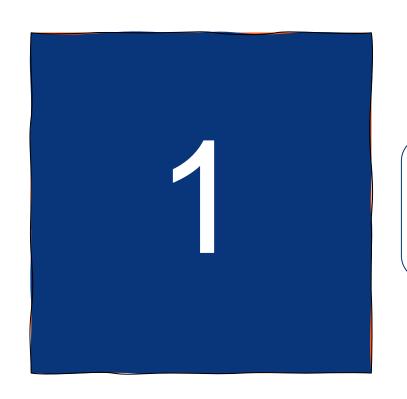
Partie 3 : Comment est conçu ce projet ?

- 1. Les études menées et le dialogue territorial
- 2. Les variantes étudiées
- 3. Le projet à date et ses impacts

Partie 4 : Calendrier et retombées territoriales du projet

- 1. Rappel du calendrier
- 2. Les retombées pour le territoire



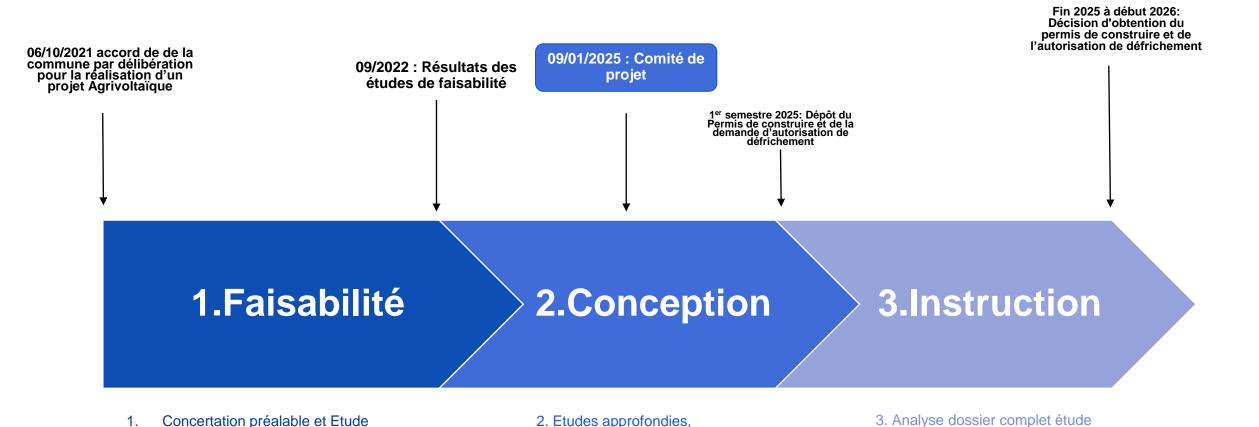


Eléments introductifs

Pourquoi sommes-nous rassemblés ?



Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? Où en est le projet ?



concertation élargie, variantes et dimensionnement du projet



de faisabilité

d'impact / Enquête Publique

Quelques éléments réglementaires sur le comité de projet



Origine: Institué par la loi APER du 10 mars 2023, précisé par le décret du 22 décembre 2023.



Objectif : Organe de concertation préalable pour informer et échanger de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire du projet, pour les projets situés en dehors des zones d'accélération.



Modalités de réponse aux éléments discutés: À la suite des échanges de ce jour, nous répondrons par écrit aux membres du comité de projet. Un compte rendu du comité de projet sera rédigé.

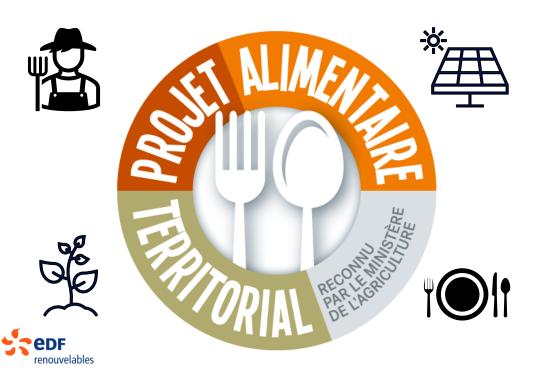


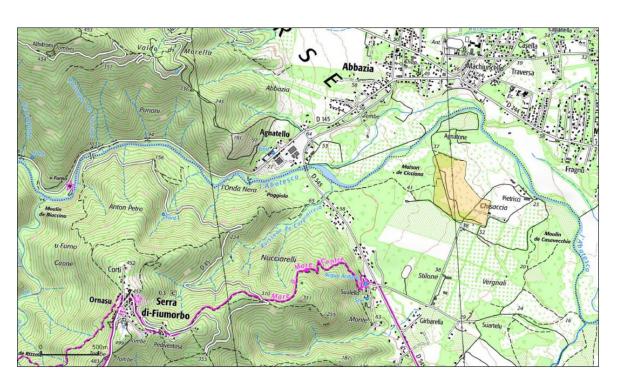
Pourquoi un projet ici ? Une volonté communale

Serra di Fium'Orbu engagée dans un PAT (Projet Alimentaire de Territoire)

Enjeux:

- Serra di Fium'Orbu engagée dans un PAT depuis 2019
- Un PAT qui a comme enjeux la valorisation d'une parcelle communale par 2 actions:
 - ▶ Une production maraichère à destination de la restauration collective de proximité et de la population locale
 - L'installation d'une centrale agrivoltaïque qui permettra d'aider, d'améliorer et de protéger la production maraichère face aux problématiques du réchauffement climatique. Cette installation contribuera à l'autonomie énergétique de l'île.





Le projet envisagé à date en bref

Les piliers de ce projet :



Où ?: Commune de Serra-Di-Fium'Orbu sur la parcelle E82 au lieu-dit Chiesaccia

19 hectares de zone d'étude ayant pour objectif de soutenir l'agriculture

Potentiel projet d'environ 5 Mégawatts-crête (MWc) de puissance installée*

L'installation d'agriculteurs sur une zone maraichère d'une surface de **7,5** ha

L'équivalent de la consommation moyenne d'environ 2 900 habitants en équivalent de consommation

Environ 9 000 Tonnes de CO2 évité sur 30 ans

Environ **70 000€** de retombées fiscales et locatives annuelles pour les collectivités*

Environ 1,2M€/MWc d'investissement porté par EDF Renouvelables



EDF RENOUVELABLES, UN ACTEUR MAJEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une expertise multifilière



Éolien terrestre & en mer



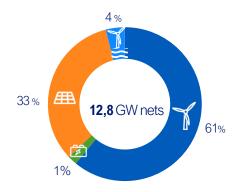
Solaire



Autres EnR

- + Stockage d'énergie
- + Autoconsommation PV
- + Énergies marines

Au 31 décembre 2023



2 GW nets mis en service 2,3 GW nets mis en construction



En France



ÉOLIEN

118 parcs terrestres 4 projets éoliens en mer



SOLAIRE

69 centrales 508 MWc installés – 495 MWc en construction



AUTRES ENR

- + Stockage d'énergie
- + Autoconsommation PV
- + Énergies marines

Un groupe majoritairement public investi d'une mission service public



Acteur français de premier plan, filiale à 100% d'EDF



Développer 30 % de part de marché en France entre 2020 et 2035

Une proximité des territoires



256 communes partenaires



19 centres de maintenance Locaux et 9 agences de développement au plus près des projets

L'expérience d'un leader



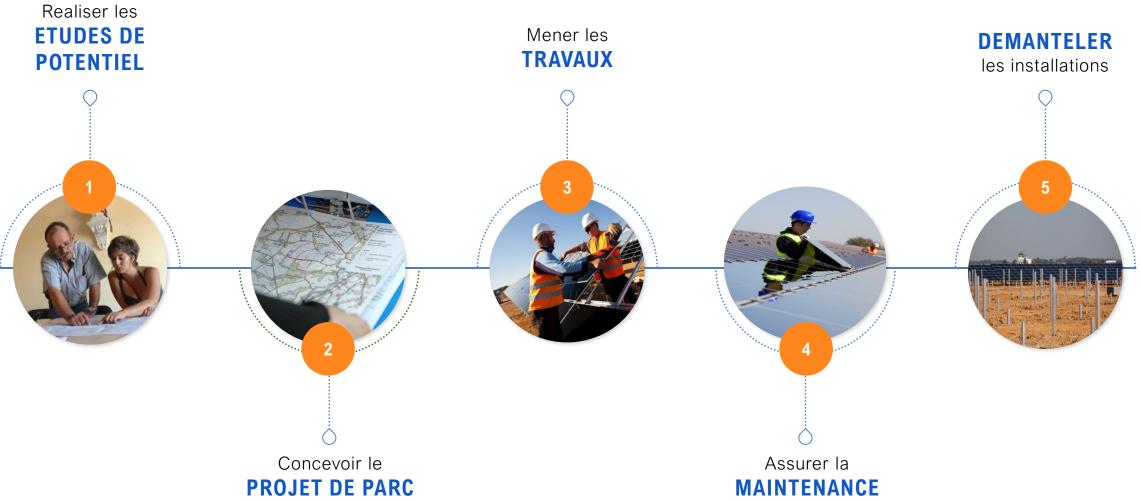
Plus de 1 500 Collaborateurs passionnés



1ère centrale solaire installée en 2008



EDF RENOUVELABLES, UN OPÉRATEUR INTÉGRÉ





Notre ancrage territorial en Corse



1 agence de développement

Implantée sur la commune d'Aix-en-Provence (13)



2 parcs éoliens terrestres en exploitation

totalisant 20 MW

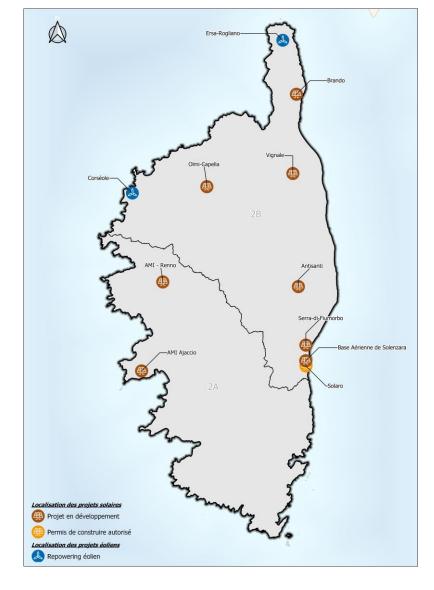


1 centrale solaire (PC autorisé)

5 MWc

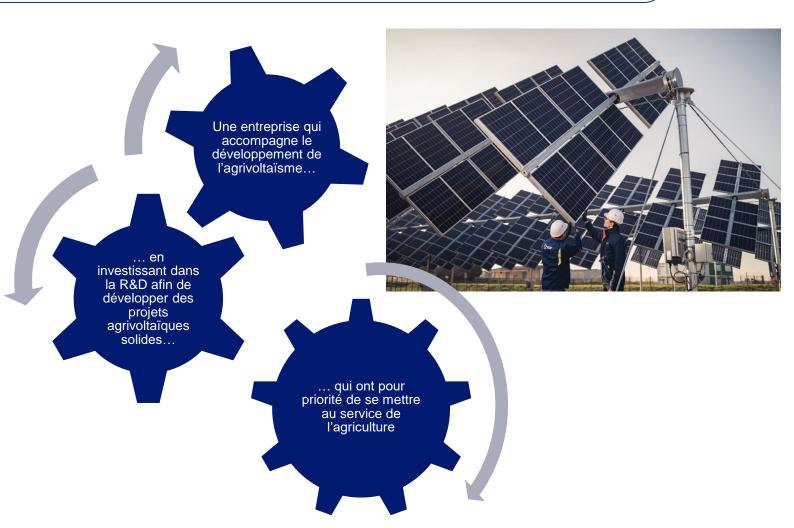
8 projets solaires en développement

> 50 MWc











Qui sommes-nous ? : L'équipe projet



Nicolas RUFFINI Responsable d'agence



Mathias TRONEL
Directeur de Projets / Référent
AgriPV



Loick LAMANDE
Expert agricole



Nathan LORANG
Chargé d'affaires environnementales

Mais aussi...

Nassime AZAFEH, chargée de Concertation, Montpellier Sébastien PIERRE, cartographe, Aix-en-Provence Céline SUPPO-RICARD, Chargée d'affaires foncières, Montpellier

Grégory GUIRARD, Chargé Raccordement, *Montpellier* **Gaëlle TERROM**, Chargée de réalisation, *Aix-en-Provence*



Qui sommes-nous ? : Le porteur du projet agricole



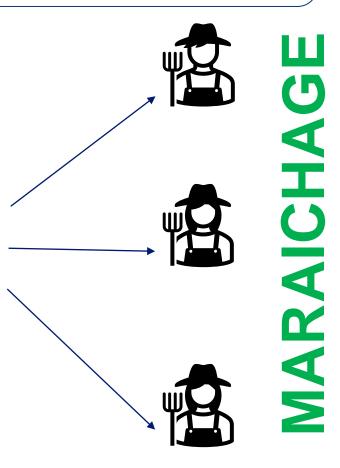
Commune de Serra Di Fium'Orbu

Propriétaire de la parcelle agricole

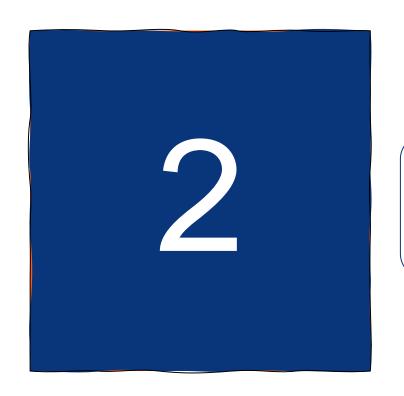
Lancement d'un AMI pour choisir un/des exploitants comme défini dans le PAT

Le choix d'un où des exploitants sera opéré par la commune (appuyer potentiellement par la Chambre d'agriculture) selon des critères précis indiqués sur un cahier des charges









Les objectifs du projet : Pourquoi un projet ici ?



2.1 Répondre à des objectifs énergétiques ambitieux

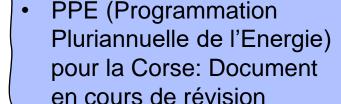


National

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Planification des ENR :
 - Passer de 19% à 40% d'EnR dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030
 - Loi APER avec les ZAENR
- Trajectoires d'électrification des usages proposées par RTE : la trajectoire de référence s'appuyant sur la SNBC envisage une hausse de 35% de nos besoins en électricité



Régional







- PADDUC
- PAT (Projet Alimentaire de Territoire)

2.2 Répondre aux besoins de l'exploitant agricole



Effet des panneaux photovoltaïque sur la réduction d'un épisode de gel (Source : EDF R&D, site expérimentale Les Renardières)



Effet des panneaux photovoltaïque sur la réduction de l'évapotranspiration du sol et des plantes pendant une période de sécheresse (*Source : EDF R&D. site expérimentale Les Renardières*)



Contribution durable au maintien, installation, développement d'une production agricole

2

Apporter l'un des services suivants liés à la loi APER :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques

3

L'activité agricole restera l'activité principale (revenus, surface, etc.) :

- Notion de production agricole significative
- Notion de revenu durable
- Obligation de suivi avec risque de démantèlement de la centrale en cas de non-respect des éléments énoncés dans le décret

4)

Réversibilité de l'installation agrivoltaïque

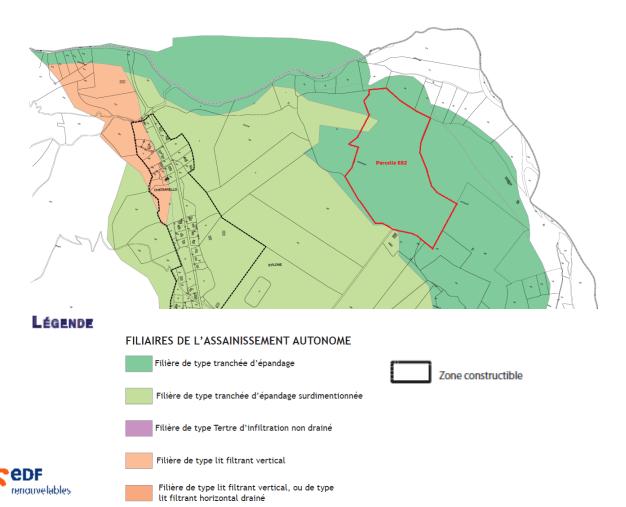
2.3 Un site remplissant les critères d'implantation essentiels

Critères favorisant le choix du site de K Chiesaccia



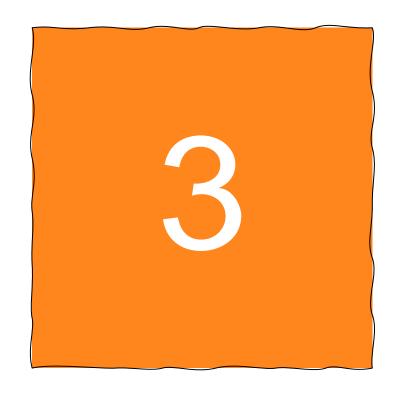
2.4 Un site remplissant les critères d'implantation essentiels: zoom sur les documents d'urbanisme

La commune de Serra di Fium'Orbu possède une carte communale. La zone du projet agrivoltaïque (parcelle E82) est située en dehors des zones constructibles



La commune de Serra di Fium'Orbu est situé sur le périmètre de la loi littoral. La zone du projet agrivoltaïque (parcelle E82) est située en dehors des espaces proches du rivage identifiés par le PADDUC. Dans les communes soumises aux dispositions de la loi littoral les constructions nécessaires à l'activité agricole ne peuvent être autorisées que sur des terrains situés en dehors des espaces proches du rivage en application des dispositions de l'article L 121-10 du code de l'urbanisme qui permet de déroger aux dispositions de l'article L 121-8 du même code





Les études menées et les variantes



3.1 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : les études agricoles



Etudier le contexte agricole

- Type d'agriculture
- Comment se porte l'agriculture sur le territoire
- Contexte pédoclimatique



Valider les idées par les acteurs agricoles

S'assurer que le projet agricole et ses conclusions correspondent non seulement à l'agriculteur et l'énergéticien, mais également au reste de la filière



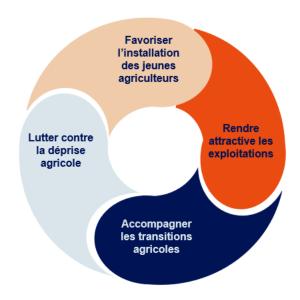
Mener une Etude Préalable Agricole (EPA)

- Analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné
- Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- Dans le cadre du projet, une Etude Préalables Agricole est en cours avec le bureau d'études IMAGREEN



Disposer d'une réelle coactivité PV/agri

Adapter les technologies en fonction des projets agricoles





3.2 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : les études environnementales menées

| Experts | Contribution dans le projet | Organisme / Logo | Etat d'avancement de l'étude |
|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| M. Hugo SANNIER- | Bureau d'étude assemblier | | |
| ALFONSI | - | biotope | En cours |
| Chef de projet | BIOTOPE | | |
| M. Loïc ARDIET | Bureau d'étude naturaliste - | | En cours |
| Responsable d'agence | BIOTOPE | biotope | |
| | Bureau d'étude paysager | | |
| M. Nicolas CASTELLI | | aamnaaita | En cours |
| Paysagiste Concepteur | - | composite [PAYSAGE & TERRITOIRE] | |
| | COMPOSITE | | |

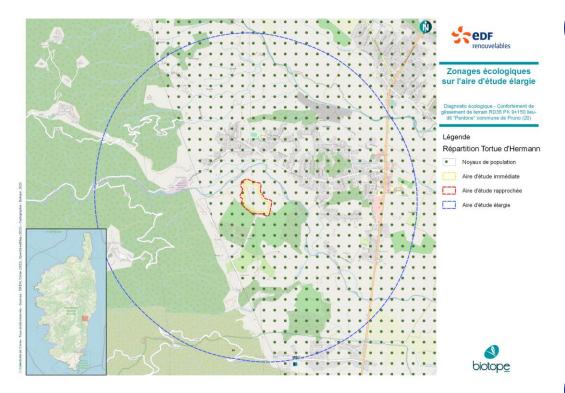
| Mathias TRONEL – Directeur de projets Nathan LORANG - Chargé d'affaires Environnement | Gestion du projet Rédaction générale / relecture Cartographie | EDF renouvelables | En cours |
|---|---|--------------------------|----------|
| Sebastien PIERRE Cartographe | | | |



lieu, on le compense.

3.3 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : identification des enjeux biodiversité

Etude d'un cycle biologique complet de février 2022 à septembre 2022, portant sur les habitats, la flore, et les taxons faunistiques suivants : avifaune, chiroptères, entomofaune, herpétofaune & mammifères



Chiroptères: contacts en transit du Murin du Maghreb et du Grand Rhinolophe



Avifaune : nidification avérée de la pie-grièche à tête rousse, nidification probable de l'Oedicnème criard, de la Pie-grièche écorcheur et zone de chasse du Milan Royal



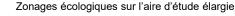
Mammifères (hors chiroptères) : Présence dans la zone boisée du Cerf de Corse



Reptiles: Présence avérée de deux tortues d'Hermann et d'une couleuvre helvétique Corse



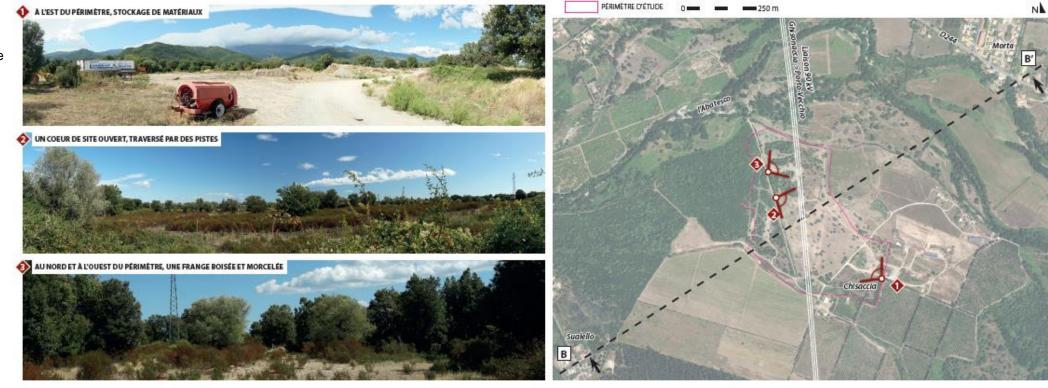
Amphibiens: Habitat potentiel du Crapaud vert des Baléares

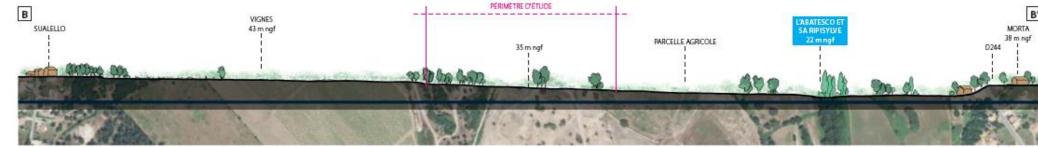




3.4 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : focus sur les enjeux paysagers

- A proximité immédiate des exploitations agricoles, un espace anthropisé par la multiplication des voies d'accès et par des dépôts sauvages
- Un milieu plus ouvert où se mêlent quelques bosquets de chênes aux landes à cistes, entrecoupées par les cheminements et la ligne électrique
- Une frange boisée en limite de périmètre, se morcelant progressivement jusqu'au nord avec la rencontre du cours d'eau de l'Abatesco

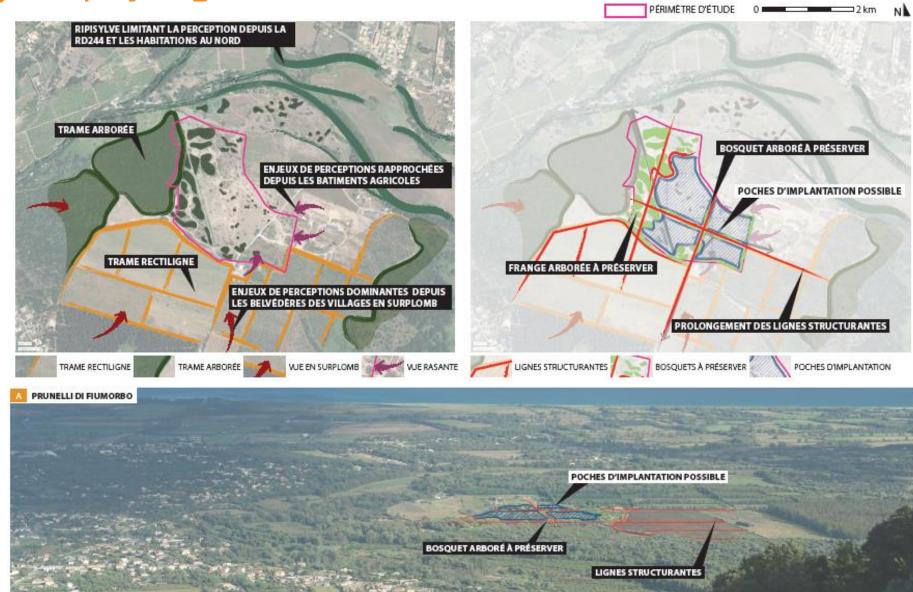






24

3.5 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : focus sur les enjeux paysagers





Enjeux paysagers du projet-Source: Agence Composite

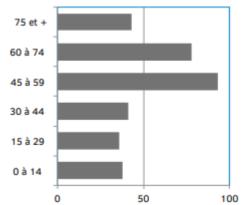
3.6 La démarche de conception du projet agrivoltaïque: focus sur les enjeux socio-économiques du territoire de Serra di Fiumorbu

Habitations

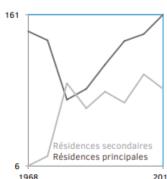
Activités économiques et de loisirs

349 habitants (2022)

Répartition par âge



Part des résidences secondaires

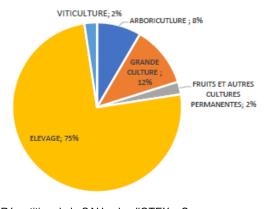


2017

Activités agricoles

| GRANDS GROUPES DE CULTURES | SURFACE EN HA |
|----------------------------|---------------|
| Prairies | 340,48 |
| Espaces pastoraux | 267,34 |
| Surfaces non exploitées | 143,59 |
| Cultures fourragères | 63,68 |
| Arboriculture | 37,73 |
| Maïs | 23,34 |
| Viticulture | 18,02 |
| Roseraies | 17,80 |
| Maraîchage | 11,65 |
| Noisettes | 7,98 |
| Plantes ornementales | 6,39 |
| Orges | 0,81 |
| TOTAL | 938,81 |
| · | |

Superficie des grands types de cultures en fonction du RPG 2020- Source: Diagnostic agricole territorial



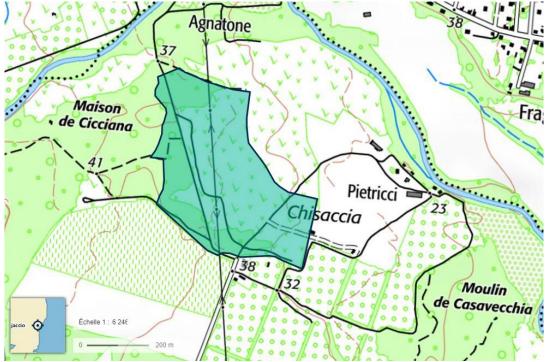
Répartition de la SAU selon l'OTEX - Source: Diagnostic agricole territorial

3.7 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : focus sur les enjeux du milieu physique

Topographie

Topographie du site relativement plane selon le relevé topographique. Entre 40m NGF et

44m NGF





3.8 La démarche de conception du projet : le dialogue territorial

2021:

Classement de la zone du projet au PAT de la communauté de communes de Fium'Orbu Castellu

Novembre 2023:

Présentation du projet au directeur de l'unité expérimentale CITRUS à l'INRAE Corse dans l'objectif de trouver un organisme pour le suivi de la production agricole

Juin à juillet 2024: présentation de la zone au public dans le cadre du classement en ZAENR du site Octobre 2024: Présentation du projet à la Chambre d'agriculture de Haute Corse A municipalité veut créer un groupement d'agriculteurs

WAIRIE

Q

Plus de 000 hectares en production

Plus de 000 hectares en production

Plus de 000 hectares en production

janvier 2025: Comité de projet





















Transformation
du projet
photovoltaïque en
projet
agrivoltaïque et
présentation au
Maire de Serra-diFiumorobo et au
Préfet de Haute
Corse
Inauguration du projet

Avril 2024:

Rencontre du service eau de la Chambre d'agriculture de Haute Corse et de la DRAAF Corse pour présenter le projet agrivoltaïque

Juillet 2024:

Délibération de la commune pour classer la zone en ZAENR



Décembre

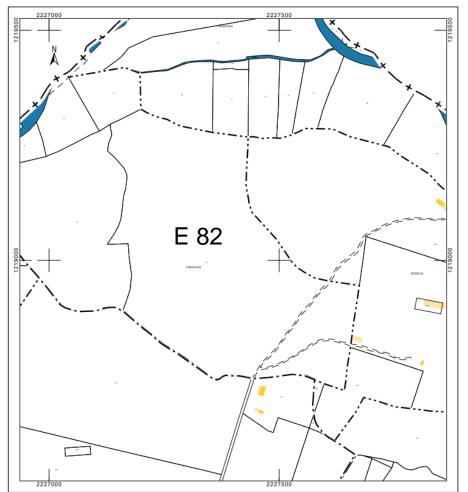


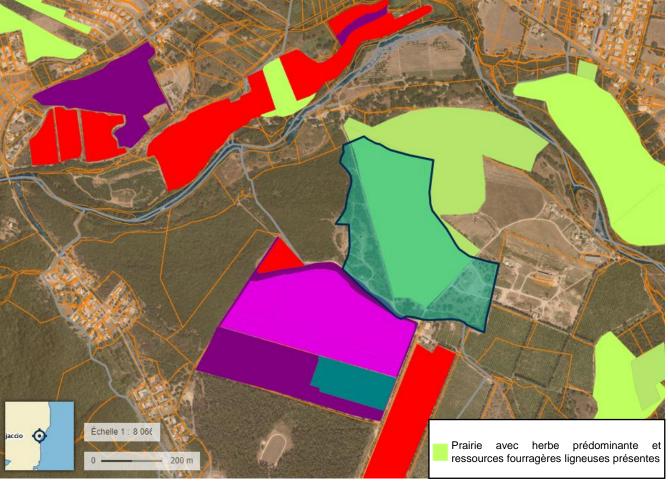


Visite du site avec le Préfet de Haute Corse dans le cadre du projet de PAT

3.9 Les espaces agricoles considérés

11,4ha sur 19ha classés dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG) sur la parcelle du projet

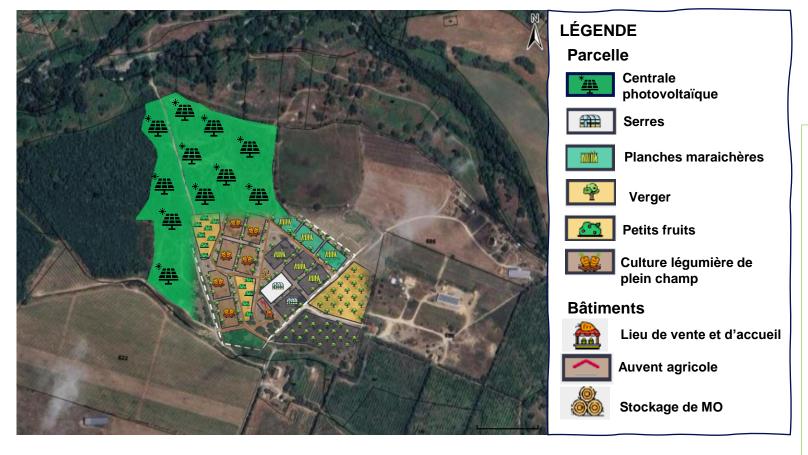






3.10.1 Les variantes du projet

Variante 1 : centrale photovoltaïque à proximité d'une future zone maraichère et arboricole



Caractéristiques:

• Service agrivoltaïque visé: Aucun

• Superficie: 10 hectares

• Parcelles concernées : E 82

• Puissance: 10MWc

• Production annuelle estimée: 12,8 GWh

• Coût prévisionnel : 8,3M€

Principaux avantages:

 Production électrique importante

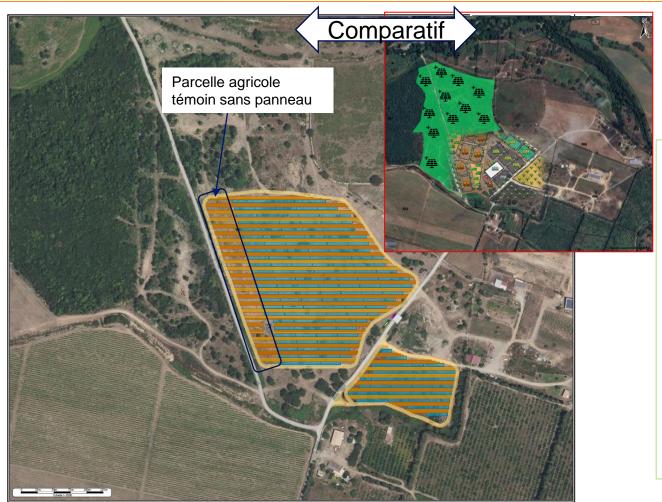
Principales limites:

- Aucun évitement concernant les enjeux environnementaux
- Pas de protection de la ressource agricole
- Surfaces importantes à trouver pour la mise en place de mesures compensatoires environnementales
- Zone située dans l'espace le plus forestier du site et où se trouve des arbres remarquables



3.10.1 Les variantes du projet

Variante 2 : centrale agrivoltaïque couplée à du maraichage



Caractéristiques:

Service agrivoltaïque visé:

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques
- Superficie: 7,5 hectares
- Parcelles concernées : E 82
- Puissance : Environ 5 MWc
- Production annuelle estimée: 7,1 GWh
- Coût prévisionnel : 6M€

Principaux avantages:

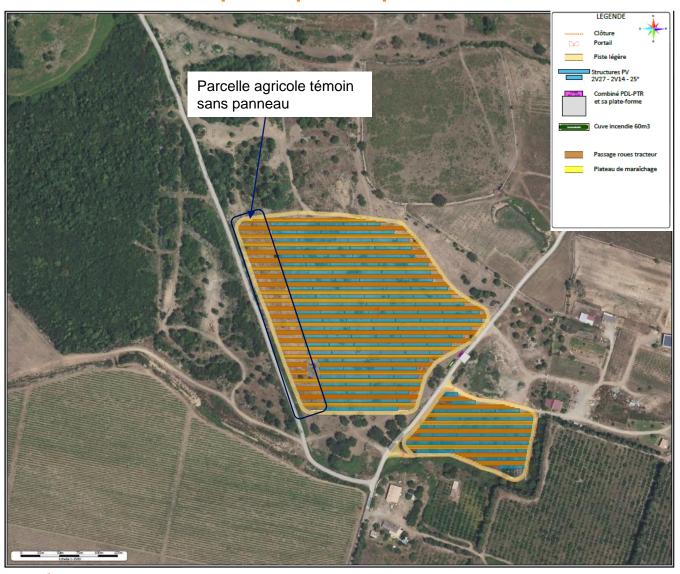
- Production électrique importante
- Mise en place de mesures d'évitement
- Protection de la ressource agricole
- Zone boisée préservée
- Maintien d'une production agricole sur un temps long

Principales limites:

 Surfaces à trouver pour la mise en place de mesures compensatoires environnementales



3.10.2 Les variantes du projet: La variante privilégiée et ses caractéristiques principales





* Design non définitif de la centrale agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo; Source: EDF Renouvelables

Superficie

Emprise de la zone clôturée : 7,5 ha

Taux de couverture : 66%

Surface non exploitée sur la parcelle : 11,5 hectares

 Obligations Légales de Débroussaillement: 50m sur le pourtour de la clôture

Eléments de design *

Structure: Fixe

o Interrangées: 6 m

o Point haut et bas des panneaux : 3,2 m et 1,2 m

Productions

Puissance projetée : Environ 5 MWc

Production électrique annuelle estimée : 7,1 GWh/an

- Draduction caricale envisagées culture maraichère à desti

 Production agricole envisagée: culture maraichère à destination de la consommation locale

 Cette production couvrira les besoins en électricité de l'équivalent de près de 2 900 personnes par an

La centrale photovoltaïque permettra d'éviter chaque année
 l'émission d'environ 300 tonnes de CO₂

Coût prévisionnel du projet (porté par EDF Renouvelables)



Coût: 6M € environ

32

3.11.1 Le projet agricole à date (à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation)

Le projet agricole à date

- Changement de destination de la parcelle: Parcelle naturelle et forestière qui va être transformée en parcelle agricole
- Installation d'un ou de nouveaux agriculteurs: Réalisation d'un AMI par la commune pour choisir le ou les exploitants
- Cultures maraichères entre les panneaux et sur une zone témoin (sans panneaux)
- Cultures maraichères en plein champs adaptées au mi-ombre/mi soleil. Exemples de cultures envisageables: Concombre, Epinard, Salade, Persil, Haricot, Aubergine,...

=> Productions maraichères à destination de la restauration collective de proximité









3.11.2 Le projet agricole à date : les services visés

Apporter les services suivants :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques

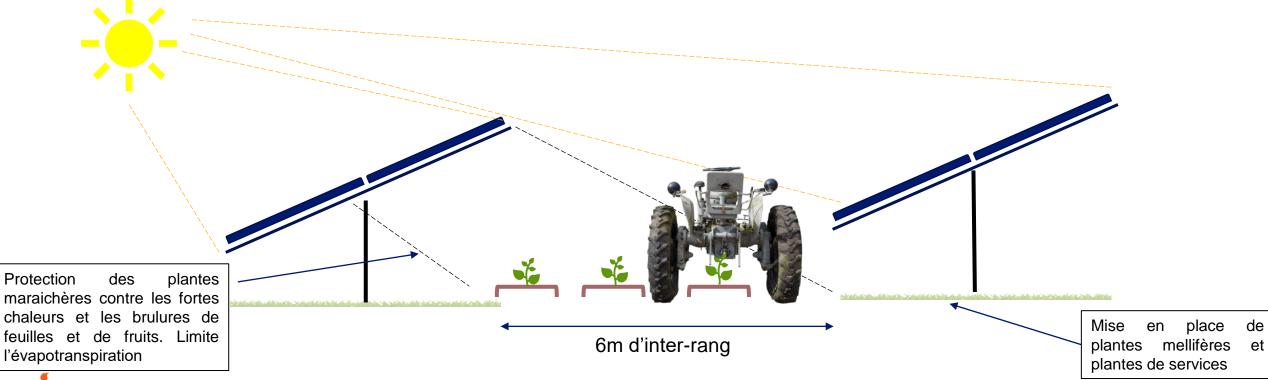
Répondre aux besoins du PAT:

En local: Soutenir une agriculture nourricière et agro-écologique pour le territoire / Faciliter l'accès des habitants à une alimentation locale et qualitative / Accompagner des modèles de consommation et de culture culinaire vers le mode de vie méditerranéen



Pourquoi et comment?

- Modification de la phénologie
- Apport de plus d'humidité dans le sol
- Protection contre le gel/ la grêle / vent
- Baisse de l'irrigation
- Plantes maraichères adaptées à mi-ombre / mi-soleil
- Protection contre les brulures de feuilles et de fruits





Dimensionnement théorique (à adapter en fonction des cultures)

3.12 Le projet à date : impacts et mesures ERC pressenties

Incidences brutes (prise en compte du design, absence de mesures)

- Evitement de la zone nord (présence d'arbres remarquables)
- > Evitement de la zone boisée à l'Ouest
- Evitement au total d'une zone d'environ 11,5ha

Incidences brutes pressenties modérées à fortes



Mesures d'évitement et de réduction

- Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Balisage des secteurs à enjeux
- Adaptation du calendrier des travaux et des modalités d'entretien (parc PV+OLD)
- Mise en place de modalités de travaux adaptés à la présence de tortues d'Hermann
- > Paysage: Maintien des bosquets d'arbres à proximité de l'accès au site



Incidences résiduelles

- Biodiversité: impacts sur les espèces et leur habitats pressentis faibles à modérés
- Paysage FAIBLE

Mesures de compensation

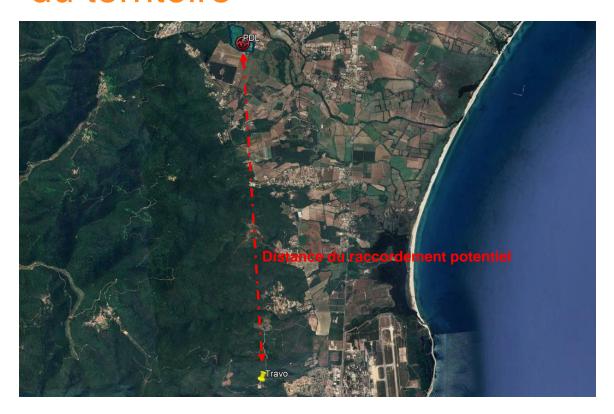
- Mise en gestion favorable à la Tortue d'Hermann et à l'avifaune protégée des 11,5ha évités
- Restauration et mise en gestion de nouveaux milieux favorables à la Tortue d'Hermann, ainsi que les autres espèces présentes sur le site d'étude à proximité

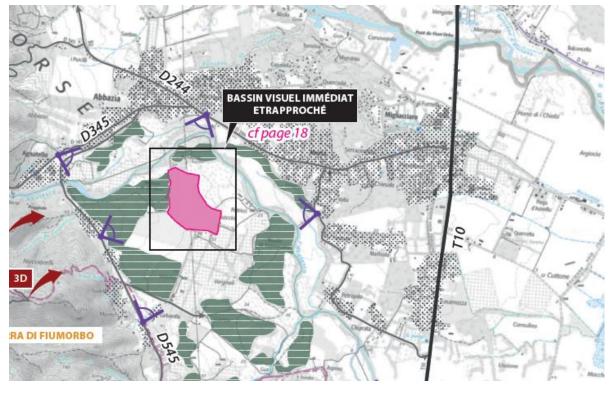
Mesures de suivi en phase travaux et exploitation

- Suivi en phase travaux
- Suivi en phase exploitation (enviro + agri)



3.13 Le projet agrivoltaïque à date : éléments liés à l'aménagement du territoire





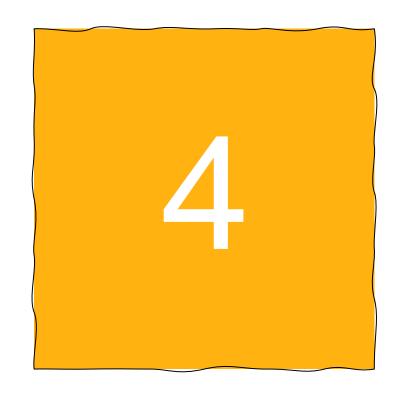
Raccordement:

- Type de raccordement : enterré sous route existante jusqu'au poste source
- · Distance: environ 10km

Réseaux de voiries:

 Utilisation des axes structurants existants par les dessertes RT10, D244, D345, D545, ainsi que la route communale

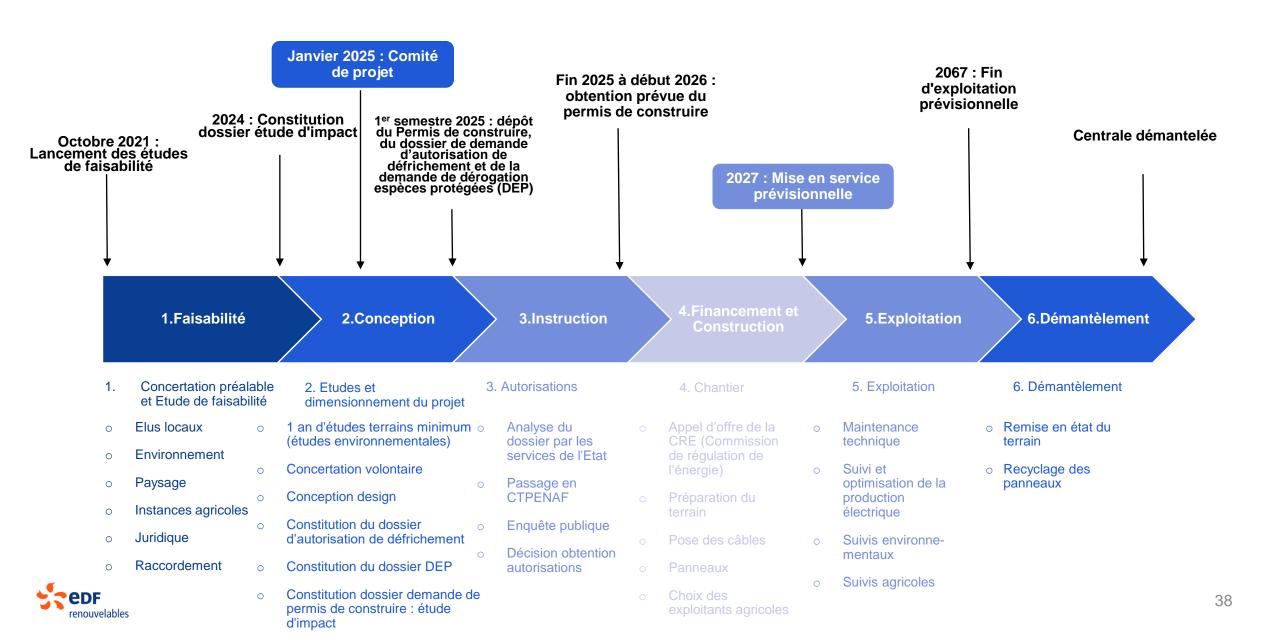




Le calendrier et les retombées territoriales escomptées



4.1 Le calendrier prévisionnel du projet agri-PV



4.2 Les retombées sur le territoire

Les impacts économiques du projet :

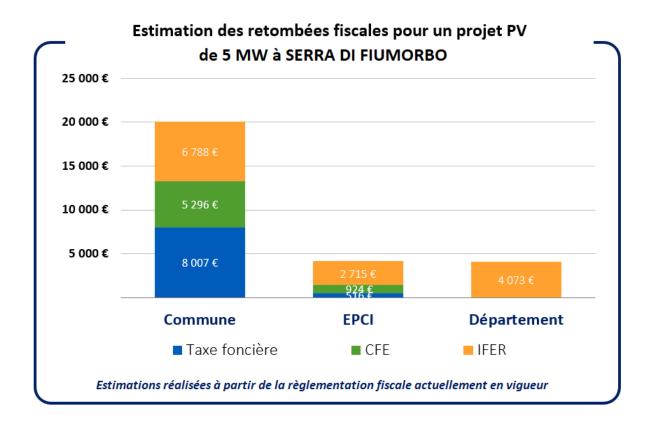
- Bénéfices locaux en termes de fiscalité : tableau des retombées fiscales selon les règles fiscales en vigueur et selon la puissance envisagée
- Loyer annuel à l'hectare pour la commune
- Création d'une activité agricole sur la parcelle de la commune
- Apport d'un revenu durable aux agriculteurs qui exploiteront la parcelle

Retombées non financières :

- Contribution aux baisses d'émission de GES
- Contribution aux objectifs locaux de développement des EnR de la PPE de Corse (document en cours de révision)
- Produits agricoles locaux pour la restauration collective de proximité et population locale
- Réponse aux objectifs du PAT sur la commune de Serra-di-Fium'Orbu
- Gestion de terrains à proximité du site liées aux mesures compensatoires

Mesures d'accompagnement et de partage de la valeur travaillées avec le territoire :

- Mise en place de financement participatif
- Moyens mis en œuvre pour la pédagogie et la sensibilisation sur les EnR (en particulier auprès de scolaires), notamment via le collège du Fium'Orbu







Merci Place aux échanges

Mathias TRONEL

Directeur de projets

06 46 46 18 96

mathias.tronel@edf-re.fr